

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (T.A.P)

CYCLE 3 : Du 9 janvier au 8 février 2018

Les TAP ne sont pas obligatoires.

L'ensemble des enfants scolarisés au sein de l'école sont inscrits d'office aux TAP dès le début du 1^{er} cycle.
 La Mairie décline toute responsabilité en cas d'absence non justifiée de votre enfant aux TAP. Les parents sont responsables de l'enfant à compter de la sortie scolaire de 11h30, ils ne seront pas alertés par la Mairie en cas d'absence d'un enfant aux TAP.

En cas d'absence de l'enfant, le Pôle Enfance Jeunesse devra être prévenu dans les meilleurs délais au 04-77-06-07-11(répondeur) ou par mail enfance.jeunesse@veauche.fr

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe au 3^{ème} cycle du temps d'activité périscolaire, veuillez compléter le coupon ci-dessous :



----- Coupon à rendre avant le **21 décembre** au Pôle Enfance Jeunesse -----

COUPON DE DESINSCRIPTION CYCLE 3

Je soussigné, M. / Mme (père/mère/tuteur) de l'enfant..... scolarisé à l'école en classe de....., informe la commune de Veauche que mon enfant **n'assistera pas aux TAP** sur le 3^{ème} cycle du 09/01/2018 au 08/02/2018. En conséquence, il quittera les structures scolaires de la ville de Veauche à 11h30 le mardi ou le jeudi en fonction de son lieu de scolarisation, et ce, durant toute la période.

Date et signature des parents



AUTORISATION PARENTALE CYCLE 3 du 9 janvier au 8 février 2018

(À remplir si votre **enfant participe aux TAP** et à remettre au Pôle Enfance Jeunesse avant le **21 décembre**)

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom de l'école :

Classe :

- Personnes autorisées à récupérer mon enfant le jour des TAP à 16h30 (autre que les parents) :

Nom Prénom : N° tél. :

Nom Prénom : N° tél. :

- **AUTORISATION A RENTRER SEUL** : Je soussigné (e)

autorise mon enfant **à rentrer seul à 16h30 le jour des TAP.**

Date et signature des parents